

1

Schéma de hiérarchisation réseau viaire



CONTEXTE

L'EPA Marne-la-Vallée a souhaité engager en 2011 une réflexion sur la hiérarchisation du réseau viaire en concertation avec le Département. Cette démarche répond aux besoins d'identifier objectivement le réseau pouvant être qualifié de structurant desservant le territoire des secteurs 3 et 4 en relation avec les projets de l'avenant N° 8 du PIG.

PROBLEMATIQUE

Si précédemment pour les secteurs 1 et 2, le réseau de voirie primaire avait été clairement établi et la question de domanialité et de gestion précisément définie, l'aménagement des infrastructures dans les nouveaux secteurs s'est réalisé en fonction des opportunités. Il était donc nécessaire de proposer un ordonnancement du réseau routier pour partager entre l'EPA, le Département et les Communes, une vision d'ensemble des caractéristiques de voies et de leurs fonctions.

Un premier travail, conduit en collaboration entre l'EPA et la DPR, s'est concrétisé par la mise en évidence de 4 niveaux :

- le réseau métropolitain (domanialité Etat) ;
- le réseau structurant (domanialité Département) ;
- le réseau local (domanialité communale avec possibilité de gestion intercommunale) ;
- le réseau de quartier (domanialité communale).

Le réseau structurant (54km) pourrait donc à terme constituer, dans ce territoire, le réseau départemental contre 106km actuellement.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

A l'issue de la validation du schéma de hiérarchisation, il conviendra d'étudier avec chaque collectivité et avec l'EPA, les conditions de classement / déclassement des voiries pour que fonction et domanialité coïncident. Des remises en état ou des soultes seront probablement nécessaires.

OBSERVATIONS

Ce schéma de hiérarchisation, s'il a déjà fait l'objet de présentation par l'EPA aux collectivités locales, n'a fait l'objet d'aucun échange entre Département et communes.

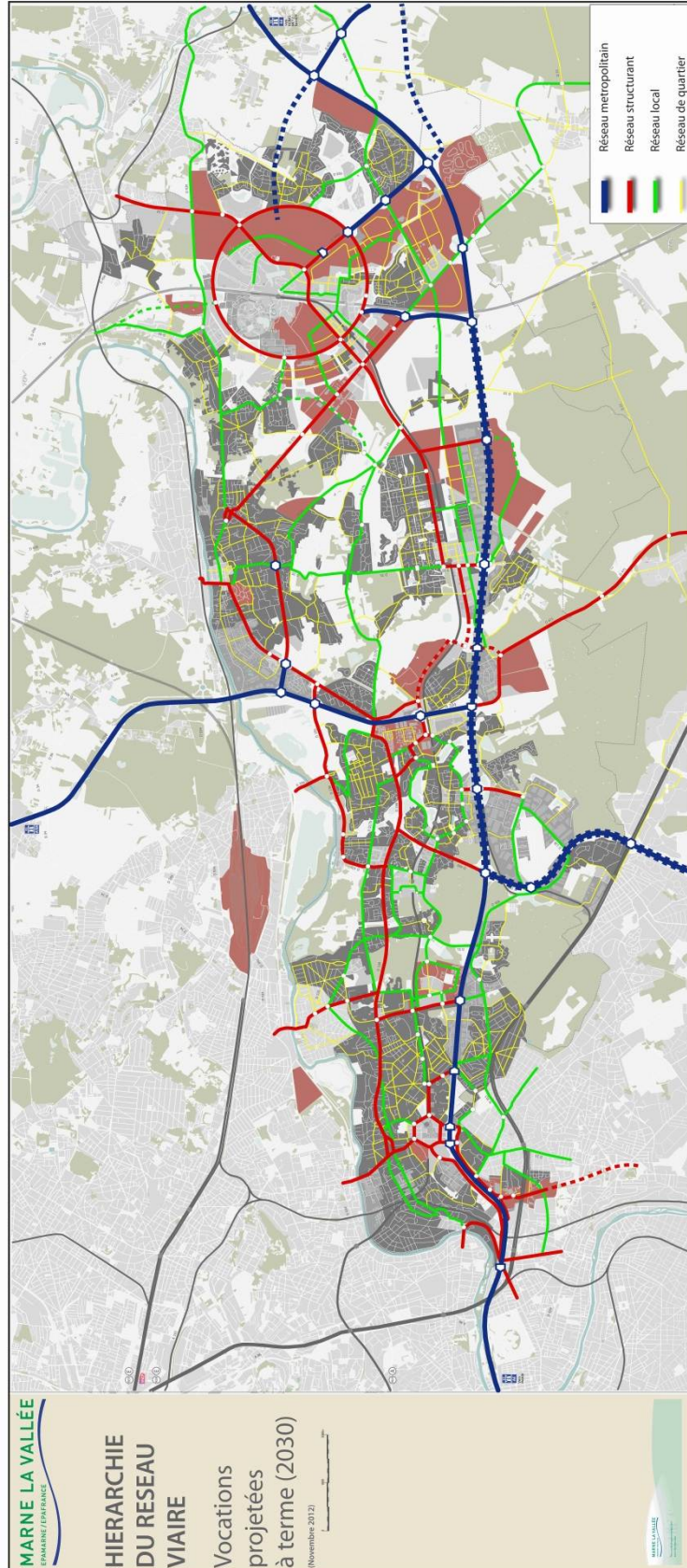
Une nouvelle validation interne au Département est nécessaire avant de lancer une véritable concertation au niveau local avec les Communes et les EPCI. C'est seulement après cette dernière phase et l'obtention d'un accord qu'il pourra être définitivement adopté.

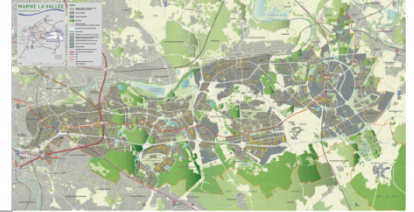
Il est à noter que Mme Chantal Brunel, maire de Bussy-Saint-Georges, a fait part récemment de son désaccord sur une des propositions de ce projet de schéma (échange RD406 / Avenue du Général-de-Gaulle).

Schéma de hiérarchisation réseau viaire



ANNEXE





1. VAL D'EUROPE ET PÔLE GARE DE CHESSY

L'avenant n° 8 à la convention Disney engage les partenaires publics à la réalisation de plusieurs études et de plusieurs projets d'infrastructures de transport, notamment :

- La création d'un nouvel accès au RER A au Sud de la gare de Chessy (cf. Plan ref. **A**);
- L'agrandissement de la gare routière Nord de Chessy et la création d'une nouvelle gare routière au Sud et l'aménagement des voies d'accès à ces 2 gares (cf. Plan ref. **B**) ;
- La création d'un 2ème bâtiment voyageur TGV (cf. Plan ref. **C**).

La première phase d'aménagement du pôle gare de Chessy comprend :

- La création d'un nouvel accès au RER A type « bouche de métro ». Le coût est estimé à 8,7M €, pris en charge à parité par la Région et la RATP. La mise en service de ce nouvel accès est prévue en juin 2017.
- L'aménagement des gares routières Nord et Sud : le coût est estimé à 10,557 M €. Le Département s'est engagé à hauteur d'1,3 M € aux côtés de la Région (5,257 M €) et du SAN du Val d'Europe (4M €) dans le cadre d'une convention de financement. Toutefois, le SAN remet en cause ce montage et a récemment sollicité le Département pour un effort financier supplémentaire. Les travaux ont démarré et devraient se terminer en juin 2017.

Concernant la réalisation d'un 2ème Bâtiment Voyageurs TGV, la SNCF indique que celui-ci ne se justifie pas actuellement. Elle envisage plutôt le réaménagement du bâtiment actuel afin d'améliorer la circulation des flux. Toutefois, compte tenu des obligations fixées dans la convention Disney (l'ouverture du centre des congrès ou l'atteinte d'un nombre plafond de voyageurs), Disney a sollicité à plusieurs reprises la réalisation d'une nouvelle étude. Il convient de rappeler que la SNCF n'est pas signataire de la convention.

Deux projets de liaisons TCSP sont inscrits au PDUIF :

- **La liaison Esbly - Val d'Europe (cf. Plan ref. **D**)** d'une longueur d'environ 10 km (10 à 12 stations) est prioritaire sur le secteur : les études sont pilotées par le STIF et financées par le Département (250 000 €) et la Région (350 000 €) dans le cadre du CPRD. Le coût total du projet (insertion, acquisitions foncières et site de maintenance et de remisage) est estimé entre 117 M€ et 142 M€. Le Département devrait être sollicité en 2016 pour le financement de la suite des études aux côtés de la Région et de l'Etat (inscrite au CPER). Une AP de 600 k€ est inscrite dans le cadre de la préparation du BP 2016.
- **La liaison Lagny (ligne P) – Val d'Europe (RER A) (cf. Plan ref. **E**)**, issue des études d'opportunité du STIF, via la RD 231 desservant de nombreuses zones d'activités actuelles et en projets, l'hôpital, mais aussi l'université (en projet) et les parcs Disneyland. Une étude d'aménagement en faveur de la circulation des bus pourrait être menée par la DT dès 2016 (une enveloppe de 200 000€ est inscrite au budget).

Liaison Torcy – Bussy – Val d'Europe (cf. Plan ref. **F**) : plusieurs tronçons ont été identifiés notamment de la gare de Bussy-Saint-Georges à la ZAC du Sycomore et du Val d'Europe à Chessy Sud. Une étude a été menée par l'EPAMARNE afin de réaliser une analyse socio-économique et d'identifier les tronçons à réaliser en priorité.

Le Département n'a pas eu connaissance des conclusions de cette étude.

L'EPA avait sollicité une subvention pour la réalisation d'un premier tronçon (ZAC Sycomore) auprès du STIF qui avait été refusée. Il a sollicité le Département pour le financement d'un autre tronçon dans le cadre de la nouvelle politique territoriale.

2. AMELIORATION DU RER A

Le Schéma directeur du RER A a été approuvé en CA du STIF en mai 2012. L'objectif est de planifier et de programmer sa réalisation pour augmenter l'offre du RER A et améliorer la qualité de service à court, moyen et long termes, en prévoyant notamment :

- le renouvellement du matériel roulant, des voies et des ballasts ;
- la création d'infrastructures d'accès au garage et d'installations de maintenance sur Torcy ;
- la création d'une infrastructure de retournement des trains à Chessy ;
- l'allongement du trajet de Torcy/Noisy jusqu'au terminus de Chessy.

Concernant les infrastructures à Torcy, les études ont pris du retard (oppositions locales pour le viaduc de Torcy). Une concertation préalable devrait se tenir en 2016.



3. PROJET DE TRANSPORTS EN COMMUN VILLAGE NATURE (cf. Plan ref. G)

Concernant la desserte en transport collectif de Villages Nature, le STIF pilote actuellement une étude à laquelle le Département est associé. Dans ce cadre, le STIF a sollicité auprès de Transdev l'étude d'une nouvelle ligne « Chessy – Val d'Europe – Villages Nature ». Le Département a sollicité à plusieurs reprises auprès du STIF que soient étudiées en parallèle les adaptations des lignes existantes provenant des bassins voisins (Provinois, Pays Créçois, Val Bréon). Le coût de fonctionnement de cette liaison TC ainsi que des adaptations des lignes existantes n'est pas encore connu. Il pourrait être pris en charge à 100% par le STIF.

4. GRAND PARIS EXPRESS (GPE) / GARE DE NOISY-CHAMPS (cf. Plan ref. H)

Le Grand Paris Express est le futur métro du Grand Paris :

- 205 km de métro automatique : 4 lignes nouvelles et 2 prolongements de lignes existantes ;
- 72 nouvelles gares, dont 80% en correspondance avec les lignes de métro, RER et trains, trois gares en Seine-et-Marne : Noisy-Champs, Chelles et le Mesnil-Amelot ;
- 2 millions de voyageurs attendus.

Les différents tronçons du Grand Paris Express seront mis en service progressivement entre 2017 et 2030. La Société du Grand Paris est le principal maître d'ouvrage de ce projet.

La gare située à Noisy-Champs constitue le terminus de la ligne 15 Sud (Pont-de-Sèvres), de la ligne 16 (Saint-Denis Pleyel via Chelles) et de la ligne 11 prolongée (Châtelet via Rosny-Bois-Perrier).

Le dossier d'avant-projet de la ligne 15 Sud a été approuvé en Conseil du STIF le 8 juillet dernier. Les travaux préparatoires ont commencé et les premiers travaux de tunnelier devraient démarrer à compter de 2018. La mise en service est prévue à l'horizon 2022.

La gare de Noisy-Champs est localisée de part et d'autre de la ligne du RER A, sous le Boulevard du Ru de Nesles. La RD 370 est impactée et pourrait être profondément restructurée. Une MOA du Département a été sollicitée par la SGP pour des travaux sur un pont route franchissant le RER A. La problématique de positionnement et le dimensionnement d'une gare routière au droit de la gare du GPE n'est pas tranchée.

L'enquête publique de la ligne 16 Noisy-Champs – Saint-Denis-Pleyel (avec les lignes 14 nord et 17 sud) s'est déroulée fin 2014, le Département a émis un avis par courrier.

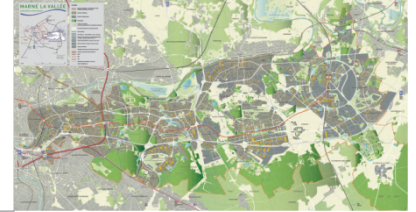
La Ville de Champs-sur-Marne est attentive concernant le stationnement de rabattement : demandes sur le dimensionnement suffisant de ces parking et sur leur financement.

L'EPA devrait démarrer fin 2015/début 2016 une étude d'aménagement du pôle gare à horizon GPE, financée par la SGP. Les enjeux portent sur la création d'une gare routière, le réaménagement de la RD 370 et la création éventuelle d'un TCSP sur cet axe.

5. PROJET DE TRANSPORTS EN COMMUN SUR LA RD 199 (cf. Plan ref. I)

Une étude d'opportunité de passage d'une liaison TC est portée par la Communauté d'agglomération du Val Maubuée. L'objectif est de desservir la gare de Noisy-Champs (GPE) et les quartiers en projets le long de la RD à Champs et à Torcy, en réservant 2 voies pour les TC (passage à 2 X 1 voies VP). Ce projet permettrait, en outre, de relier les quartiers Nord et Sud de la ville de Champs-sur-Marne actuellement segmentés. Ce projet est inscrit au SDRIF.

Cette étude doit être mise en corrélation avec l'étude « route intelligente » sur cet axe.



6. PÔLES GARES

Pôle gare de Torcy (cf. Plan ref. J)

Le contrat de pôle a été validé en novembre 2009. Le projet d'aménagement est porté par 2 maîtres d'ouvrage (CA du Val Maubuée et RATP) et concerne la gare routière et plusieurs aménagements cyclables. Le coût total est estimé à 609 450 € HT Le Département participe à hauteur de 50 787€. Les travaux devraient s'achever fin 2015.

LA RATP assure la maîtrise d'ouvrage de la rénovation du bâtiment voyageur et du souterrain d'accès aux quais. Le Département participe à hauteur de 103 086 €. La rénovation du souterrain a démarré en 2015 et celle du bâtiment voyageur devrait commencer en 2017.

Pôle gare de Noisiel (cf. Plan ref. K)

Les aménagements sous MOA CA Val Maubuée comprennent le réaménagement du parvis, la création d'un site propre bus-vélos ainsi que la mise en place d'aménagements cyclables et d'une signalétique directionnelle vers la gare. Le coût total est estimé à 2 400 400 € HT. Le Département participe à hauteur de 340 417 €. Les travaux viennent de démarrer le 28 septembre 2015 et doivent s'achever au début de l'été 2016.

La RATP assure la maîtrise d'ouvrage de la rénovation et du réaménagement du bâtiment voyageurs. Le coût total est estimé à 1 416 000 € HT. Le Département participe à hauteur de 118 000 €. Les travaux sont programmés du premier trimestre 2016 au premier trimestre 2017.

Pôle gare de Bussy (cf. Plan ref. L)

Le contrat de pôle a été validé en octobre 2013. Le coût total est estimé à 5,8 M€ et est pris en charge par le STIF, l'EPAMARNE (maître d'ouvrage) et la CA Marne-et-Gondoire. La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée à mi-2016.

Dans le cadre du schéma directeur du RER A, un second accès RER sera aménagé sous maîtrise d'ouvrage RATP. La concertation publique a eu lieu de fin mars à mi-avril 2015. Le démarrage des travaux est prévu courant 2016 pour une mise en service en 2018.

Stations de covoiturage et d'écomobilité (CEM)

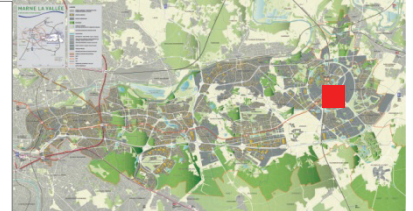
Mise en place de trois stations de covoiturage et d'écomobilité (CEM) sur le territoire de Marne la Vallée à proximité de l'Autoroute A4, afin d'offrir au territoire Seine-et-Marnais de nouvelles offres en termes d'écomobilité, notamment le covoiturage et la recharge rapide de véhicules électriques.

- **Station « LAMIRAULT »** (cf. Plan ref. M), 100 places (A4 et RD 471) sur un foncier appartenant au Département ;
- **Station « ROUTE DE PROVINS »** (cf. Plan ref. N), 900 places (A4 et RD 231) à proximité des lignes 32 du réseau Pep's et 69 du réseau Seine-et-Marne Express ;
- **Station « VILLAGES NATURE »** (cf. Plan ref. O), 4000 places (A4, Barreau Est et Avenue P. Seramy) à proximité de la ligne 50 du Seine-et-Marne Express. Cette station a un rôle double : interface de covoiturage pour tout le bassin du Grand Morin (Pays Créçois, Pays de Coulommiers, ...), mais aussi parking de rabattement secondaire (dit over-flow) pour le pôle de transport de Marne-la-Vallée/Chessy.

La participation financière du Département se fera dans le cadre du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage.

3

Phase IV



CONTEXTE

Le 24 mars 1987 était signée la convention pour la création et l'exploitation d'EuroDisneyland en France entre les contractants publics français (Etat ; Région ; Département ; RATP ; EpaMarne) et Disney (la société Pivot). Cette convention mettait en place un partenariat public privé inédit visant au développement d'un projet urbain et touristique de grande envergure dont l'exécution serait déclenchée par phases d'aménagements successifs à l'initiative de Disney. La convention a fait l'objet d'un avenant n° 8 le 14 septembre 2010 autorisant globalement le doublement de l'existant sur le Val d'Europe et la réalisation des Villages Nature.

Dans ce cadre, une phase IV a été élaborée et se décline en deux programmes détaillés :

- le projet Villages nature dont le programme a été signé et les travaux sont en cours toujours dans l'objectif d'une ouverture mi-2016 (cf. fiche « Villages Nature »).
- le Nord A4 : sur le territoire du SAN Val d'Europe, le programme a été signé le 11 septembre 2014 mais sans l'engagement du SAN (Un article spécifique à ce sujet a été introduit).

PROGRAMME

En incluant la programmation de l'avenant n° 9 à la phase III (engagée dans l'attente de la phase IV), seront réalisés d'ici 2022 : 3 540 logements, 1 250 unités de résidence, 15 hectares d'activités, 95 000 m² de surface de plancher de bureaux, 125 000 m² de surface de plancher commerciales, 65 000 m² de surface de plancher d'attractions touristiques, 2 686 à 2 886 chambres d'hôtel, 25 000 m² de surfaces de plancher d'équipements de Centre de congrès et d'Expositions (cf. fiche « Centre de congrès ») et 30 000 m² de surface de plancher d'équipements privés.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Ce développement aura un impact économique important sur le territoire de Marne-la-Vallée. Avec 250 millions d'euros d'investissement public, il pourra générer plus de 2 milliards d'euros d'investissement privé.

Le Département investit pour sa part :

- sur le réseau routier pour près de 9,7M€ (avec le doublement du circulaire sud ouest) ;
- sur les transports en commun, pour la réalisation/extension des gares routières de Chessy (1,3M€) ;
- sur le Centre des congrès (SEM d'études).

De plus, ce développement nécessitera de nouveaux investissements en matière de collèges, de services de secours et de services sociaux.

OBSERVATIONS

Ce programme n'est qu'une partie du futur développement du Val d'Europe qui se poursuivra au delà de 2030.

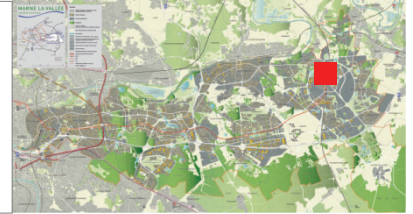
Plusieurs opérations liées à ce programme sont en cours de réalisation. Cependant, le SAN refuse de s'engager estimant ne pas avoir suffisamment de visibilité sur ses finances. Le SAN a ainsi sollicité le Département pour que ce dernier revoie à la hausse sa participation sur les transport en commun (cf. fiche transports en commun).

Concernant les logements, Disney regrette la position du SAN et des communes et le retard qui en découle. Pourtant, on peut remarquer que le développement économique, qui relève des engagements de Disney, est lui aussi particulièrement en retard : le projet d'un nouveau centre commercial de 50 000m² n'a pas démarré (ce qui retarde la nécessité de lancer le doublement de la pénétrante ouest sous maîtrise d'ouvrage départementale) et les nouveaux programmes de bureaux sont occupés pour 1/3 par Disney en transfert du back-office.

En complément, une étude entre l'Epa et le San est en cours pour évaluer la faisabilité d'un équipement polyvalent de grande envergure. La DSJ n'a pas connaissance de cette étude. Toutefois, au regard des coûts engendrés par l'utilisation de l'actuel équipement en toile tendue (l'organisation d'événements sportifs type « Leaders Cup de Basket » coûte environ 500 000 € pour 1 semaine), la question peut légitimement être posée.

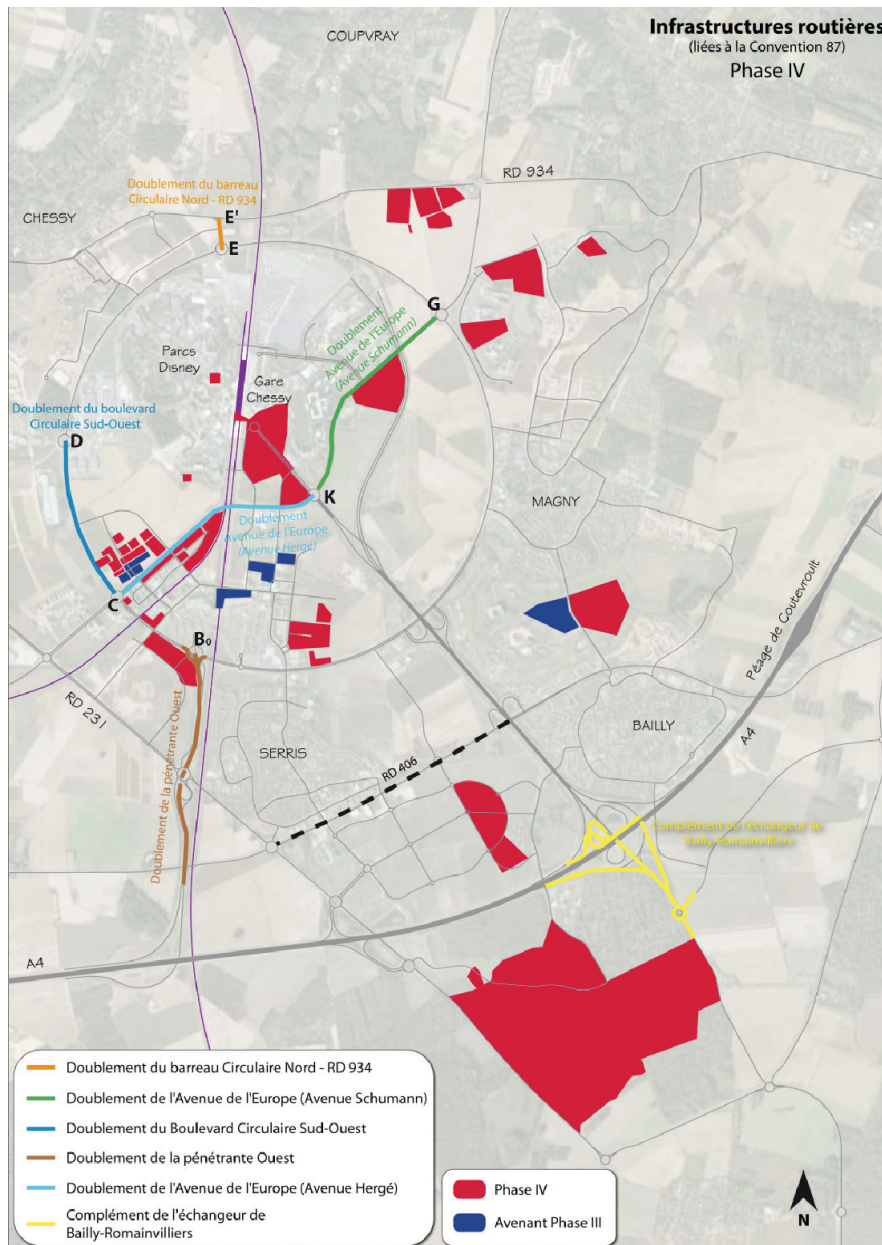
3

Phase IV



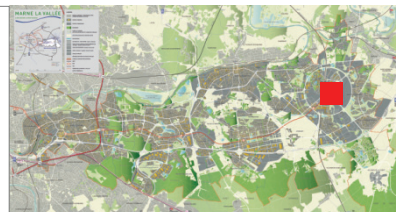
ANNEXE

Ouvrage	Coût estimé (M€ 2013)	Date d'engagement	Maîtrise d'ouvrage	Participation CG77	Participation Région	Participation Etat	tronçons
Doublment barreau circulaire Nord et RD 934	1,2	2021-2022	Département	0,7	0,5	-	E-E'
Doublment pénétrante Ouest entre A4 et bd circulaire à Serris et réalisation de deux by-pass dans le giratoire BO	13,3	2017 (2019 demandé)	Département	7,8	5,5	-	B0
Doublment av. Hergé (av. de l'Europe) entre le bd circulaire sud et la pénétrante Est	6,5	2019-2020	Etat	-	3,2	3,3	C-K
Doublment av. Schumann (av. de l'Europe) entre la pénétrante Est et le bd circulaire Nord	4,6	avr-16	Etat	-	-	4,6	K-G
Doublment bd circulaire Sud-Ouest entre l'av. Hergé et l'accès aux bâtiments techniques Disney	5,1	2019-2020	Etat	1,2	1,3	2,6	C-D
	30,7			9,7	10,5	10,5	



4

Centre de congrès



CONTEXTE

- Le Centre de congrès est inscrit dans la phase III et repris dans l'avenant n° 8 mais n'est pas une obligation conventionnelle ;
- Il est identifié comme projet structurant parmi les axes de coopération économique entre la société Euro Disney et le Conseil général ;
- Le contexte d'implantation de l'équipement est aujourd'hui très favorable, car saturation des équipements en Ile de France avec une demande en augmentation (étude KPMG fin 2012 pour Disney) ;
- L'implantation d'un hôtel à côté du Centre de congrès intégralement financé par Disney et/ou un autre partenaire privé est prévue ;
- Le Département a délibéré favorablement en 2005 sur ce projet et la CCI a engagé un protocole d'étude en 2006 portant sur la faisabilité du projet puis en 2014 sur le modèle économique et la préfiguration d'une SEM pouvant porter la construction et la gestion de l'équipement.

PROGRAMME

Cet équipement, d'une surface hors œuvre de 40 000 m² à terme serait accompagné d'un hôtel d'environ 950 chambres intégralement financé par un opérateur privé (société Euro Disney ?).

La nécessité d'une gare routière sud du pôle de Chessy (desserte partiellement payé par la charge foncière) avec une sortie sud RER et de la réalisation d'un 2^e bâtiment voyageur TGV (obligation via la convention) avec sortie sud TGV.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût global de l'opération s'élève à 96 M d'€ et prévoit la maîtrise d'ouvrage par une SEM impliquant La CCI, la Région, le SAN Val d'Europe, la commune de Chessy et le Département pour la partie publique, la société EuroDisney pour la partie privée.

Lancement par la CCI d'études de préfiguration de la SEM : études sur le montage financier et juridique de la SEM « d'étude » puis de la SEM « patrimoniale » :

SEM d'étude : capital de 400 000 €

partenaires : Département – Région – SAN Val d'Europe – commune de Chessy – CCI – Caisse des dépôts (à confirmer) – le locataire (Disney), en charge des études pré-opérationnelles

SEM patrimoniale : capital de 100 000 000 €

38,8 M d'€ de fonds propres et 57,5 M d'€ d'emprunts

Sur les fonds propres, 23 M d'€ sont publics, 15,5 M d'€ sont privés (dont foncier de 8,7 M d'€).

part des fonds publics dans le capital de la SEM envisagée entre 30 et 49 %

La participation du Département s'élèverait entre 5 et 7 M d'€ sur la base d'une répartition des fonds propres entre les collectivités locales proportionnelle aux retombées fiscales

Une étude sur les risques technique, financier et juridique pour le Département a été conduite par la DCGAE et a identifié des risques principalement liés au contexte exceptionnel de la convention de 1987.

L'étude sur les perspectives fiscales (Centre de congrès+hôtel associé) estime les retombées fiscales pour le Département à 1,29 M€ en année de croisière (2019) mais ce chiffre dépend de la construction de l'hôtel et de l'évolution de la CVAE (abandonnée au profit des Régions).

La Région ne s'engage actuellement qu'à hauteur de 2,5 M€, ce qui est insuffisant. L'engagement des autres partenaires n'est pas connu.

OBSERVATIONS

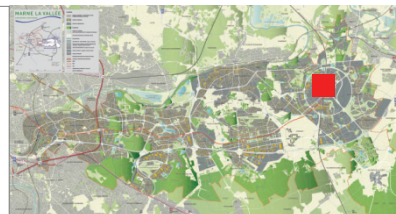
En période d'élections régionales, la démarche a été suspendue. Un nouveau tour de table devrait être organisé par la CCI pour réactualiser les études et affiner le plan de financement.

La création de la SEM d'étude n'est actuellement pas garantie.

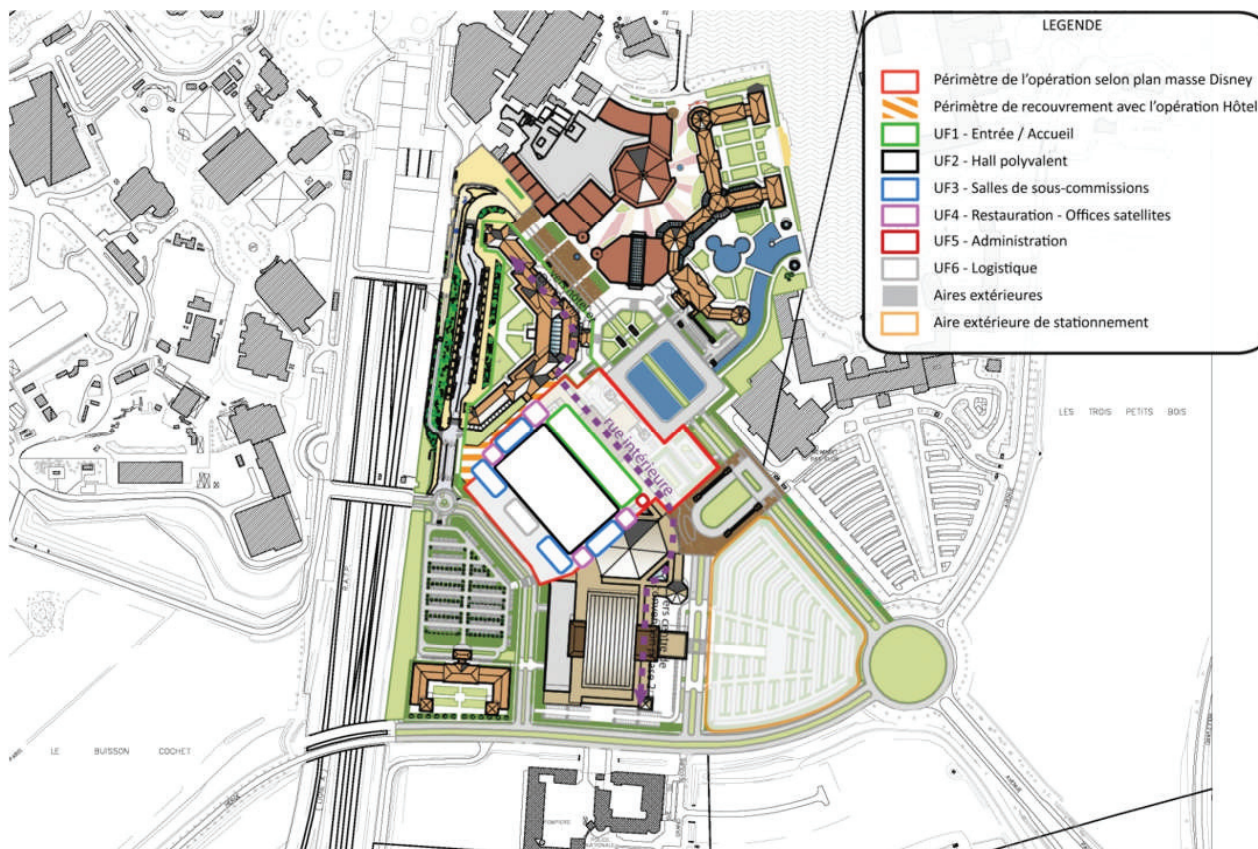
Inscription de l'équipement dans le futur CPRD 2016-2020 ?.

4

Centre de congrès

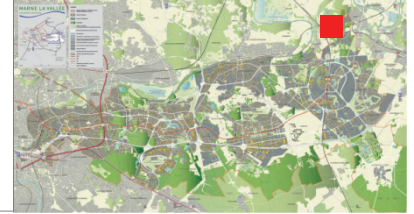


ANNEXE



5

Contournement de la commune de Chalifert



CONTEXTE

Le maire de Chalifert a saisi le Département en 2010 sur les difficultés de circulation sur la RD 45, en l'absence d'une infrastructure routière reliant la RN 3 à la RD 934.

Cette voie de desserte locale subit avec le temps une augmentation du trafic de transit qui perturbe la vie des riverains. Les caractéristiques géométriques modestes de cette RD limitent toutefois une croissance forte de la circulation qui s'établit aujourd'hui à un peu moins de 4000 véhicules/jour.

PROBLEMATIQUE

La déviation des bourgs de Jablines et de Chalifert a été étudiée par les services de l'État en 1998 afin de répondre à la desserte de la base de loisirs Annet-Jablines, et à une liaison Roissy – secteur IV Marne-la-Vallée.

En 2003-2004, dans le cadre de l'élaboration du PLU de Chalifert, le projet a été réétudié entre la RD 934 et la RD 5, pour le développement d'un parc d'activités économiques. Cette zone d'activités de Chalifert a été relancée par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire en 2008 ; l'aménageur désigné est Aménagement 77.

Suite à une étude d'opportunité réalisée par la DPR en 2012, 2 variantes ont été comparées pour finalement exclure le tracé Ouest qui impactait le périmètre de la ZAC de Chalifert et privilégiait le tracé Est. Toutefois, ce dernier tracé impacte le périmètre d'une autre ZAC portée par l'EPA Marne-la-Vallée : la ZAC de Coupvray.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Cette nouvelle infrastructure, d'une longueur de 1.7 Km, comprenant trois carrefours, peut être estimée à environ 6 M€. Le financement serait pour l'instant exclusivement assuré par le Département.

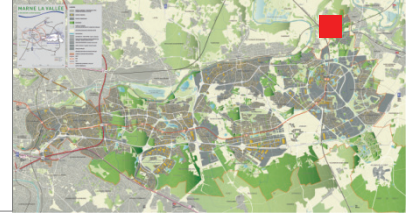
OBSERVATIONS

Une étude de faisabilité est conduite actuellement par la DPR et fait l'objet de concertation avec l'EPA pour réserver l'emprise nécessaire à cette voirie dans le projet de ZAC de Coupvray. Cette étude a également pour objet de préciser les conditions d'accès des futures activités à cette voirie.

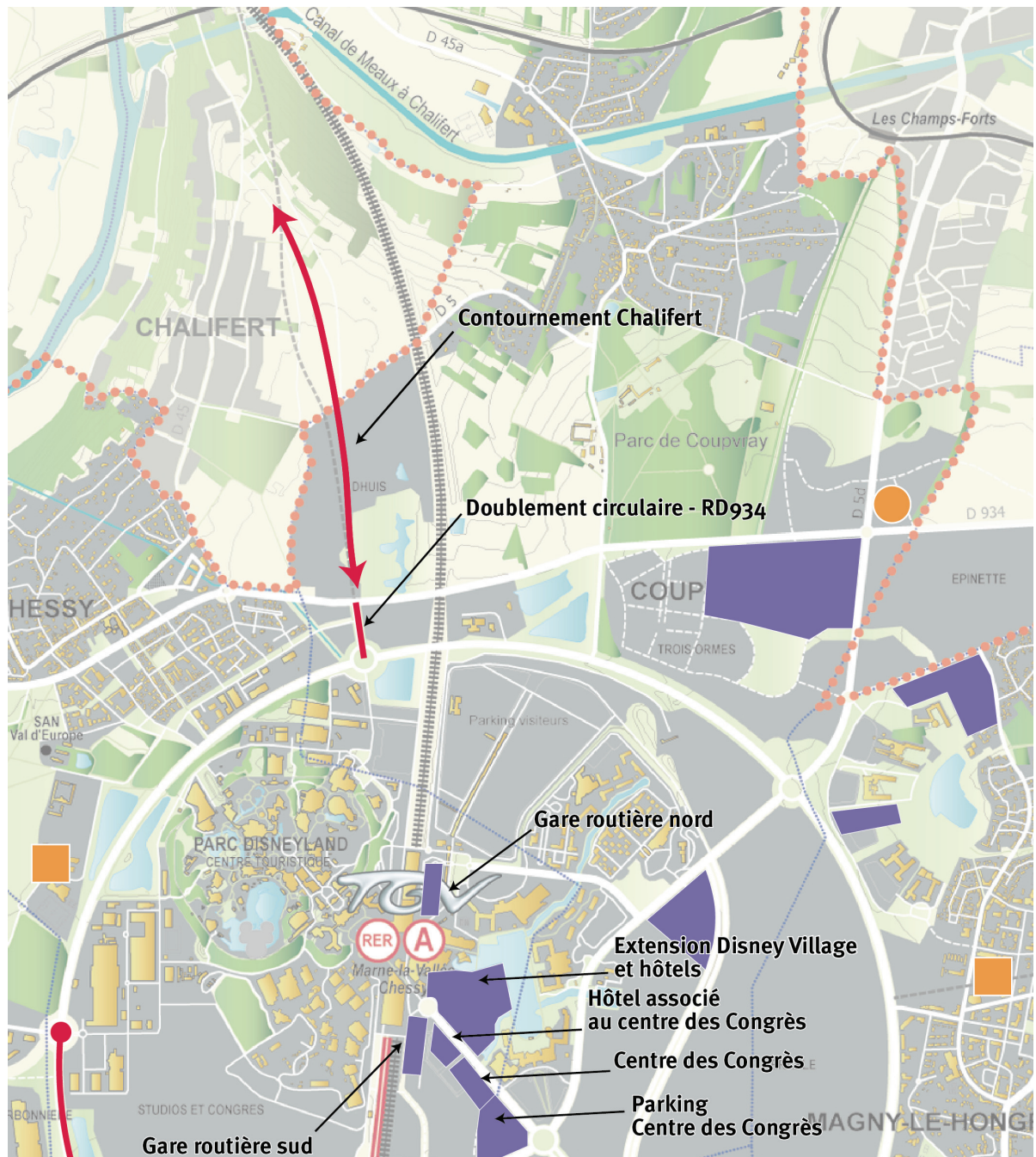
Il conviendra d'organiser, à l'issue de cette étape d'étude, une concertation avec la commune de Chalifert sur les principes d'aménagements proposés.

Projet à inscrire au CPRD 2016-2020 ?

Contournement de la commune de Chalifert

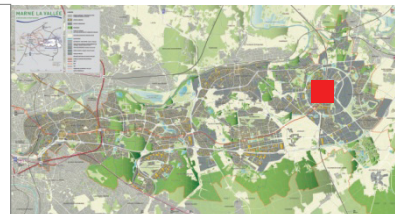


ANNEXE



6

Le Cluster tourisme



CONTEXTE

Le Cluster Tourisme Paris Val d'Europe est le 10ème cluster d'Ile-de-France. Il a pour but de faire émerger un pôle d'excellence, en matière de recherche, d'enseignement et de formation dans la filière du tourisme.

Ce qui induit les objectifs suivants :

- optimiser toutes les interactions et synergies entre les entreprises partenaires, le monde universitaire, les collectivités et plus généralement, avec les acteurs majeurs du tourisme où qu'ils se situent ;
- apporter une animation scientifique et culturelle novatrice et de qualité, dont profitera tout le réseau du Cluster ;
- favoriser l'ambition internationale du Cluster en facilitant les partenariats avec les universités ou les écoles à l'étranger ;
- accompagner le développement d'un Campus universitaire à Val d'Europe ;
- être l'interface constant entre le monde universitaire et les entreprises :
 - en favorisant la professionnalisation de la formation aux métiers du tourisme ;
 - en promouvant la recherche appliquée (en « business to business »)
 - en multipliant les occasions de « créer du lien » entre le réseau des universitaires, les chercheurs et les entreprises.
- encourager le développement de la formation tout au long de la vie et de ses outils spécifiques (numériques) ;
- développer les synergies de tous ordres entre acteurs du tourisme ;
- susciter toute forme de fertilisation croisée et de mutualisation des services ;
- animer sur un plan scientifique et culturel le pôle de Val d'Europe.

L'association est composée de membres fondateurs : l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, l'Etablissement Public EPA France, le SAN du Val d'Europe, l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, la société Euro Disney Associés SCA.

LES ACTIONS

Le Contrat de Destination Val d'Europe

Dans le but de conduire le Cluster Tourisme Paris Val d'Europe à la signature d'un Contrat de Destination avec l'Etat, la commission contrat de destination (1 des 5 commissions thématiques de recherche du cluster) a commencé un travail d'introspection pour établir un état des lieux et un diagnostic touristique du val d'Europe.

Un outil a été créé : ATOUT France Destination Network (ADN). Il est destiné à constituer une base de données au service du pilotage des destinations touristiques. Il recueille l'essentiel des éléments permettant de diagnostiquer un développement équilibré des sites touristiques.

La labellisation Campus des métiers et des qualifications

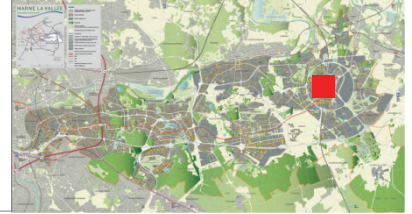
Le Campus des métiers et des qualifications de l'économie touristique Paris-Val d'Europe bénéficie du soutien de l'Académie de Créteil et de la Région Île-de-France. Il a reçu les avis favorables des instances consultatives régionales pour être soumis au comité interministériel de labellisation qui se prononcera d'ici fin octobre.

Il vise à doter la première destination touristique internationale d'un outil renforçant les synergies du triptyque « Formation-Emploi-Recherche ». Véritable levier stratégique, sa dynamique doit permettre de valoriser la formation professionnelle dans ce secteur, de mieux adapter l'offre régionale de formation aux besoins et contraintes de l'économie touristique, de favoriser la réussite et l'insertion des jeunes et des adultes en formation dans ces familles d'activité, de sécuriser leur parcours professionnel en développant un emploi de qualité, d'anticiper et d'accompagner les évolutions futures et de promouvoir l'innovation.

Le Campus des métiers et des qualifications doit constituer le cadre pour en faire une force vive à même de soutenir le développement économique de la région, de perpétuer son rôle de vitrine internationale de l'excellence française et de faire du tourisme un tremplin pour l'emploi.

6

Le Cluster tourisme



PROBLEMATIQUES

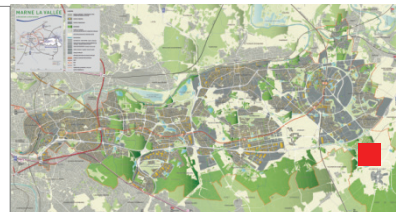
- Réfléchir à la structure porteuse de la démarche «Contrat de destination», en lien avec la collectivité territoriale principale et la direction du Cluster Tourisme, pour la mise en place d'un plan d'actions concret ;
- Faire vivre la dynamique ainsi créée par la Commission Contrat de Destination et préparer la relève par ladite structure pérenne. La Commission Contrat de Destination doit poursuivre la réflexion notamment en identifiant des objectifs concrets réalisables à court terme et visibles pour les touristes comme pour les habitants (mobilités douces par exemple).
- Développer le pilotage de la destination et établir un suivi régulier de son équilibre pour adapter les actions prioritaires de manière à créer de la valeur au service du développement économique, de l'emploi et de l'intérêt général.
- La qualité et l'intérêt des analyses produites (via l'outil ADN) et la nécessité d'en assurer le suivi ont été reconnus, ce qui requiert la mobilisation de moyens spécifiques dans un cadre institutionnel à définir.

OBSERVATIONS

Afin de tenir compte de la complexité de la destination, les membres du cluster préconisent que la structuration repose sur la mobilisation des acteurs du cluster pour constituer un ensemble légitime et homogène dans les discussions avec l'Etat et la Région et tirer parti de toutes les opportunités à venir, notamment de contractualisation si une nouvelle vague d'appel à projets est lancée.

7

Les Villages Nature



CONTEXTE

L'avenant n° 8 du 14 septembre 2010 à la convention de 1987 pour la réalisation d'EuroDisney a introduit le projet des Villages Nature.

A l'étude depuis 2003 par EuroDisney et Pierre&Vacances, il s'agit de réaliser au sud de l'autoroute A4, principalement sur la commune de Villeneuve-le-Comte (l'autre commune concernée est Bailly-Romainvilliers et à long terme Coutevroult), une nouvelle destination touristique basée sur un concept récréatif qui associe différentes thématiques liées aux jardins, la géothermie, la promenade et l'architecture.

Selon les opérateurs, le projet vise un nouveau paradigme en matière de tourisme particulièrement axé sur les principes de développement durable et représente en ce sens un concept nouveau.

Pour exprimer cette idée la société Villages Nature s'est notamment inspirée des mouvements culturels du tournant des XIXe et XXe siècles (Arts & Crafts, Art Nouveau...) et ceux, plus contemporains représentés par Frank Lloyd Wright ou F. Hundertwasser.

Villages Nature proposera de nombreux espaces récréatifs, sportifs et de loisirs, dont en particulier un lagon géothermique. A cet univers s'ajouteraient, notamment, des bassins ludiques, des jardins extraordinaires, des sentiers de randonnée, la ferme, ou encore la forêt sportive.

Son ouverture est programmée pour mi-2016 mais un report en 2017 est possible.

PROGRAMME

- 916 unités d'hébergement à l'ouverture, 1157 d'ici 2018, 1730 en 2022 et 2300 à plus long terme (2025-2030),
- 259 ha dont 14 en plan d'eau et 515 ha si réalisation de l'aile Est et intégration du ranch,
- environ 5 à 7 000 unités d'hébergements si extension potentielle à l'Est (2^{ème} aile du papillon),
- une ferme « pédagogique »,
- un aqualagon de 2 500m²,
- un espace tourisme seine-et-marnais et régional est prévu dans le projet.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le projet représente environ 600M€ d'investissement privé pour les 1^{ères} phases. L'investissement serait de l'ordre de 1,8M€ au total si le projet se développe vers l'Est (2^e aile du papillon au delà de 2030).

Le Département a soutenu le projet à hauteur de 5M€ (valeur 2009) auxquels il convient d'ajouter la réalisation d'un by-pass sur le giratoire RD231/RD21 et trois traversées piétonnes sur la RD231 (50 000€ chacune).

Une opération d'aménagement foncier agricole et forestier a été menée autour du projet de barreau A4-RN36 (communes de Coutevroult, Villiers-sur-Morin et Voulangis). L'opération s'est achevée en décembre 2014 : les travaux liés à cet aménagement foncier (réfection de chemins, de drainages, arrachages et plantations) doivent commencer fin 2015/début 2016 et la prise de possession des terrains par les exploitants agricoles après la récolte de 2016. La suspension de la construction du barreau ayant localement créé une incertitude, le Département s'est engagé, dans un courrier au président de l'Association foncière, à financer la réalisation des travaux prévus dans l'aménagement foncier.

OBSERVATIONS

Il est à noter que le barreau A4/RN36 maintenant abandonné, était indépendant de ce projet et qu'il était déjà inscrit dans le programme de la phase III de Disney. En outre, l'aménagement de l'échangeur 14 ne sera que partiellement réalisé pour l'ouverture suite au retard pris dans les discussions entre l'Etat et la Sanef.

La modification de la partie concédée à la Sanef implique pour cette dernière la prise en charge du giratoire d'accès à Villages Natures et Davy Crocket.

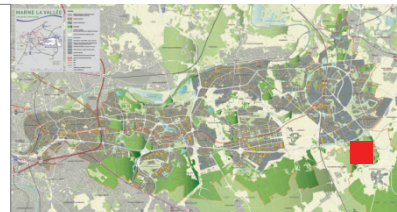
Ce projet représente 1 000 emplois pendant le chantier et 4 500 emplois directs (1 600), indirects et induit en 1^{ère} phase d'ici 2020.

Le potentiel est estimé à 900 000 visiteurs/an au terme de la phase 1.

Le développement de l'aile « Est » du papillon sera examiné au vu des résultats financiers des phases précédentes.

La pertinence de l'espace tourisme dans l'enceinte du projet est validée mais la question de son fonctionnement avec la Région se pose encore.

La desserte en TC du site est actuellement à l'étude par le STIF (cf. fiche TC).



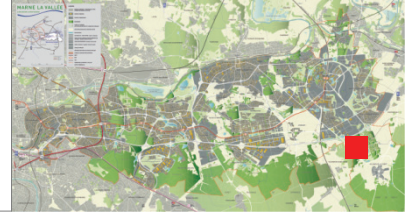
ANNEXE

PHASE 1A (le projet d'accès depuis l'échangeur n'est pas celui retenu à ce jour)

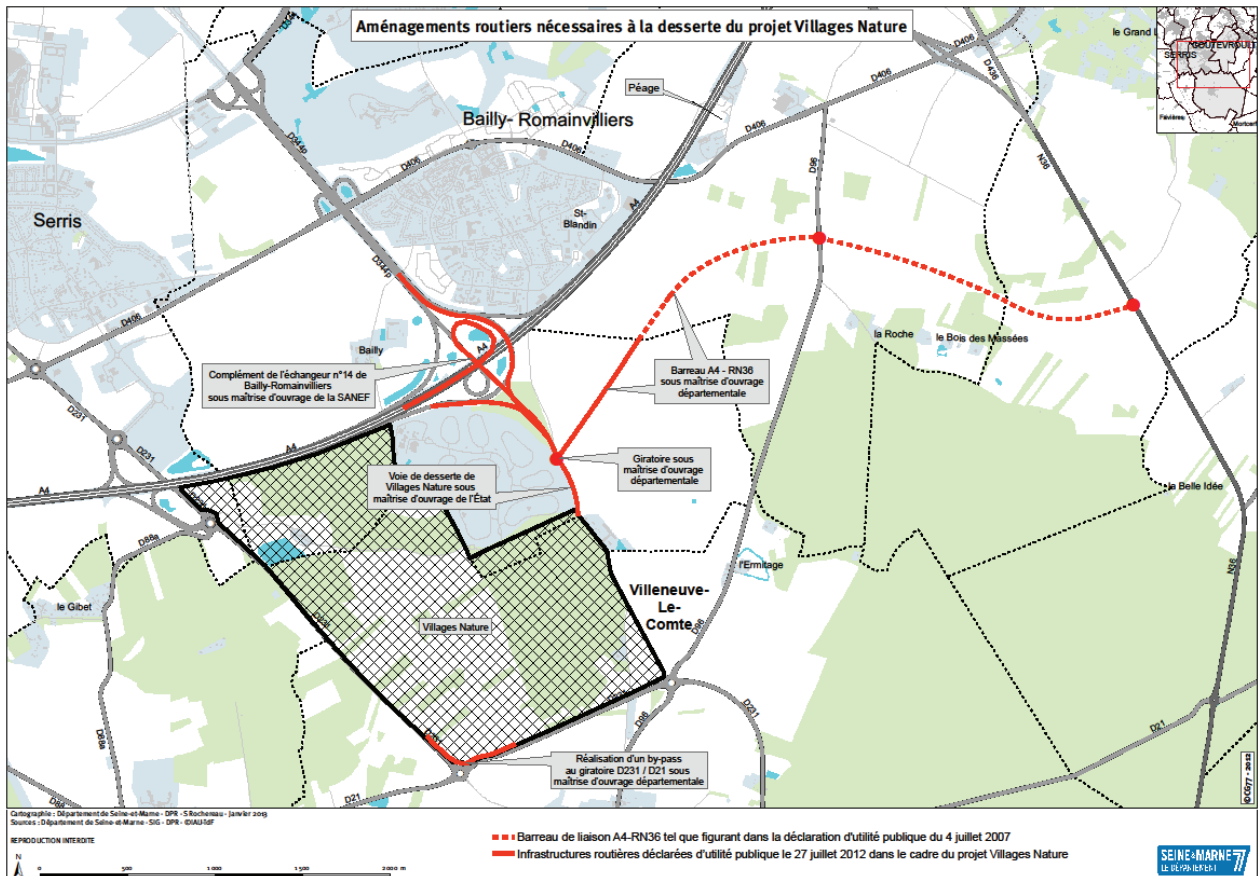


PHASE 1B: 2300 unités d'hébergements hors Davy Crocket



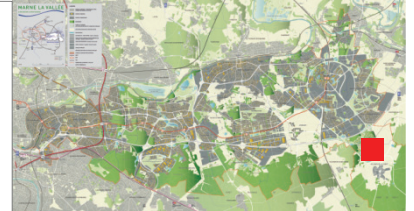


ANNEXE



8

Coopération avec Villages Nature développement touristique



CONTEXTE

L'accord de coopération entre le Département et Villages Nature (VN) comprend un volet « rayonnement touristique de la Seine-et-Marne ». Cet accord de coopération prévoit dans ce cadre la mise en place d'un accord complémentaire spécifique entre Seine-et-Marne Tourisme et VN.

Cet accord pourrait porter sur 4 axes d'actions :

- **Aménagement** : mise en place d'un espace de promotion, d'information et de vente touristique au sein de Villages Nature ;
- **Marketing et communication** : mise en place d'actions concertées ;
- **Commercialisation** : conception et vente de produits touristiques adaptés et packagés ou de prestations sur mesure ;
- **Valorisation des ressources locales**, et en particulier des produits du terroir.

Le principal axe de coopération pourrait porter sur la mise en place d'un espace d'information touristique au sein du pôle d'accueil principal du resort.

Cet espace assurera la promotion des territoires seine-et-marnais auprès des clientèles en séjour (objectifs de séduction, d'information et d'orientation), et permettra de proposer et commercialiser des produits touristiques (billetterie pour les sites de visite ou les spectacles, animations thématiques, excursions packagées avec transport, prestations à la demande).

Afin de préciser les dispositifs et outils de promotion touristique à mettre en œuvre au sein de cet espace, ainsi que son fonctionnement et son chiffrage, Seine-et-Marne Tourisme, en coopération avec le Comité Régional du Tourisme, ont réalisé cette année une étude de définition, dont les conclusions ont été rendues le 13 octobre dernier.

Il a ainsi été préconisé le déploiement d'un dispositif mixant accueil physique personnalisé et outils numériques de séduction et d'information, déployés dans l'espace d'accueil (espace de 20 m² environ) mais aussi sur différents supports présents dans le resort, selon les modalités suivantes :

- Accueil physique personnalisé et multilingues, déployé 7 jours sur 7, environ 6 heures par jour, sur le stand tourisme, pour renseigner les visiteurs sur les activités à faire autour du resort et délivrer des suggestions de produits touristiques adaptés au profil du visiteur ;
- Mise en place du dispositif numérique de promotion touristique, comprenant a minima la création d'un site internet, l'installation de 2 bornes interactives, l'installation d'un mur d'écrans pour la projection de films de séduction, la diffusion de spots promotionnels sur la chaîne TV du resort, dans les cottages et quelques actions de web marketing.

Les conclusions de cette étude de définition ont mis en avant l'importance de l'accueil physique dans un tel dispositif touristique, impératif pour transformer le renseignement en acte d'achat de produits touristiques. Les intentions initiales de développement d'un dispositif numérique innovant et important ont ainsi été revues à la baisse.

8

Coopération avec Villages Nature développement touristique



PROGRAMME

Les modalités de gestion de cet espace restent à définir et trois hypothèses pourraient être envisagées :

1. **Une gestion par le CRT** (Comité Régional du Tourisme d'Ile de France) qui gère déjà 10 points d'accueil régionaux touristiques dans les aéroports, gares, grands sites et grands magasins, dont le kiosque à Disney. Une gestion par le CRT (qui finance l'étude de définition de cet espace) impliquerait une promotion globale des territoires franciliens, avec l'appui du système d'information touristique qui est en cours de mutualisation à l'échelle régionale ;
2. **Une gestion par SMT** (Seine-et-Marne Tourisme), permettrait de mettre plus en avant le territoire seine-et-marnais et ses offres touristiques.
3. **Une gestion partagée CRT/SMT**, selon des modalités pratiques mutualisées (personnel, actions, budget) qui seraient à définir dans une convention, sur un modèle voisin de celui utilisé pour le kiosque Disney lors de sa création et jusqu'en 2013.

Se pose en parallèle la question de l'investissement initial pour la mise en place de cet espace d'information et de vente. Un financement partagé entre la Région et le Département pourrait être envisagé mais reste à définir et à arbitrer.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les coûts de fonctionnement de cet espace ont été estimés à 160 000 euros annuels (dont 117 000 euros de frais de personnel).

Les coûts d'investissement pour l'aménagement initial de l'espace ont été estimés à 71 000 euros (création du comptoir et de présentoirs, loyer pour 3 ans).

Les coûts d'investissement pour la création et la mise en œuvre des outils et contenus numériques ont été estimés en fourchette haute à 260 000 euros. Parmi ces outils, les réalisations prioritaires mises en avant sont:

Site web responsive	25 000 €
Bornes interactives	10 000 €
Mur d'écrans	75 000 €
Production de vidéos (base de 10 vidéos d'une minute à 6000 euros chacune)	60 000 €
Interfaçage des contenus	20 000 €

TOTAL 190 000 €

OBSERVATIONS

Les modalités de mise en œuvre (investissement) et de gestion (fonctionnement) de cet espace d'information touristique restent donc à définir en accord avec la Région.

Afin de prévoir la mise en place de cet espace tourisme dès l'ouverture du resort fin 2016 ou début 2017, il conviendra d'arrêter des décisions au plus tard en juin 2016, tant sur l'aménagement de l'espace que sur la mise en place d'une convention de coopération tripartite entre le Département, SMT et VN. Aussi, certains contenus devront être travaillés plus en amont, notamment les films touristiques, qui nécessiteront des tournages complémentaires aux images existantes au printemps ou début d'été.

9

Villages Nature volet emploi et insertion



CONTEXTE

La création de Villages Nature devrait permettre la création de 4 500 emplois (dont 1 600 emplois s'échelonnant de l'ouverture prévu en 2016 jusqu'à 2017). Etant donné l'impact majeur de ce projet pour le développement économique et de l'emploi sur notre territoire, une convention a été signée entre l'Etat, la Région, le Département de Seine-et-Marne, le Pôle emploi Ile-de-France et la société « Les Villages Nature de Val d'Europe SAS » le 2 juillet 2014.

Cette convention vise prioritairement à faciliter l'accès aux 1 600 emplois pour des publics seine-et-marnais en difficulté (demandeurs d'emploi, publics en insertion professionnelle, demandeurs d'emplois reconnus travailleurs handicapés et salariés en recherche de mobilité) et à cibler principalement les métiers dits en tension (une vingtaine).

Pour le Département cette convention a fait l'objet d'une décision des élus du Conseil départemental lors de la séance du 28 juin 2013, actant ainsi la participation du Département aux actions de formation, de suivi et d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi en lien avec Initiatives 77, son opérateur dans le champ de l'insertion.

PROGRAMME

Une organisation spécifique a été mise en place afin de veiller à la bonne coordination entre les signataires de la charte. Un comité de pilotage a été constitué sous la forme d'un Service public de l'emploi (S.P.E.) dénommé « Villages Nature ». Le comité de pilotage est institué sous la présidence du Préfet de Seine-et-Marne. Il se réunit à minima deux fois par an.

Deux instances techniques composent également le comité de pilotage :

- **le comité technique** (C.O.T.E.C.H) co-présidé par l'Unité territoriale de Seine-et-Marne (U.T. 77) de la D.I.R.E.C.C.T.E. et la Direction territoriale de Pôle emploi de Seine-et-Marne. Il est composé des représentants de la société Villages Nature, de la Région Île-de-France, du Département de Seine-et-Marne. Ce comité technique a pour mission de réaliser, suivre et évaluer la mise en œuvre de la convention de partenariat, dans le respect du planning et des engagements pris par chacun des signataires ;
- **l'équipe-projet** (E.P) dont les coordinateurs sont l'UT 77 et le Pôle emploi, se compose d'un représentant des services de la Région, du Département, de Villages Nature, des Maisons de l'emploi du Nord-est (Meaux) et du Nord-ouest (Saint-Thibault-des-Vignes) et d'Initiatives 77. L'E.P est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises par le comité technique. Elle rend compte au C.O.T.E.C.H et est force de proposition. Elle peut s'appuyer autant que de besoin sur des groupes de travail thématiques. Elle peut faire appel à des experts et autres acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion tels que les missions locales.

Voir en annexe les actions de formation et d'insertion montés par le C.O.T.E.C.H et l'E.P

9

Villages Nature volet emploi et insertion



ÉLÉMENTS FINANCIERS

- Subvention de 72 000 euros attribuée par le Département pour financer les postes en contrat aidé d'« animateur sports et spectacles » ;
- Mobilisation de l'opérateur départemental d'insertion professionnelle Initiatives 77 (financements du Département pour l'ingénierie et le pilotage des actions préparatoires aux emplois de Villages Nature) :
 - contribution du Département à hauteur de 6 000 euros pour le portage par Initiatives 77 de l'action préparatoire au métier de commis de cuisine
 - contribution du Département à hauteur de 5 000 euros pour le portage par Initiatives 77 de l'action préparatoire au métier d'E.P.R
 - contribution du Département à hauteur de 3 000 euros pour le portage par Initiatives 77 de l'action préparatoire au métier d'agent de nettoyage polyvalent

OBSERVATIONS

- La date d'ouverture de Villages Nature, initialement fixée à l'été 2016, risque d'être reportée en 2017. Ce report handicape sérieusement les actions préparatoires qui sont actuellement en cours. En effet, certaines de ces actions se termineront plusieurs mois avant l'ouverture du site de Villages Nature, d'où un risque de déperdition au niveau des stagiaires qui auront été formés ;
- Villages Nature ne propose pas, pour l'heure, de solutions concrètes afin de retenir les stagiaires actuellement en préparation et qui pourraient intégrer ses effectifs. Ce qui est dommageable pour le travail, déjà engagé, de formation des stagiaires. Alors que des solutions pourraient être envisagées avec les partenaires sous-traitants de Villages Nature. Cependant, l'entreprise n'a toujours pas communiqué les noms de ses futurs partenaires ;
- Certaines actions préparatoires planifiées ne permettront pas à Villages Nature de combler ses besoins en recrutement sur des métiers très fortement en tension et stratégiques (notamment ceux de maître-nageur sauveteur et agent de nettoyage) sur l'activité de l'entreprise. Ainsi, les institutions publiques, en collaboration avec Villages Nature, doivent travailler sur des solutions pour rendre plus attractifs ces métiers et mettre en œuvre des moyens pour les rendre accessibles aux publics éloignés de l'emploi. Car en l'absence de candidats sur le métier de maître-nageur sauveteur, Villages Nature ne cache pas sa stratégie d'avoir recours au recrutement de personnels à l'échelle européenne ;
- Le Département s'est engagé dans le cadre de la convention de partenariat à mettre en œuvre des moyens sur le volet insertion pour favoriser l'accès des publics seine-et-marnais aux métiers de Villages Nature. Mais force est de constater que les moyens mobilisés par le Département ne sont actuellement pas à la hauteur des enjeux et du même niveau que ceux engagés par Pôle emploi (une agence locale dédiée pour l'accompagnement de Villages Nature) ou de la Région (financement d'actions de formation spécifiques aux métiers de Villages Nature).



ANNEXE

Actions préparatoires aux métiers de Villages Nature

Métiers	Description des actions préparatoires	Publics	Dates	Financeurs
Maître-nageur sauveteur	Cette formation avait pour but de mettre à niveau les stagiaires afin de les faire basculer sur la formation suivante de maître-nageur sauveteur	20 personnes	Novembre 2014 à juin 2015	L'Etat, la Région, le Département et Pôle emploi
Maître-nageur sauveteur	Parcours qualifiant (formations couplées des stages pratiques en entreprise) destiné à préparer 15 personnes au métier de surveillant de baignade.	15 postes à pourvoir	Décembre 2015 à août 2016	L'Etat, la Région, le Département et Pôle emploi
Surveillant de baignade et maître-nageur sauveteur	Parcours qualifiant (formations couplées des stages pratiques en entreprise) destiné à préparer 30 personnes au métier de surveillant de baignade.	30 postes à pourvoir	Avril 2016 à août 2016	L'Etat, la Région, le Département et Pôle emploi
Agent d'entretien des bâtiments	Recrutement de personnes éloignées de l'emploi en contrat aidé s en contrat aidé pour une durée de 18 mois. Initiatives 77 est l'employeur légal des ces salariés. Ces derniers sont mis à la disposition des collèges, des bailleurs sociaux et des associations de Seine-et-Marne en vue de les intégrer ultérieurement dans les effectifs de Villages Nature.	12 personnes recrutées (dont 7 allocataires du R.S.A)	Février 2015 à juillet 201	L'Etat et le Département



ANNEXE

Actions préparatoires aux métiers de Villages Nature (suite)

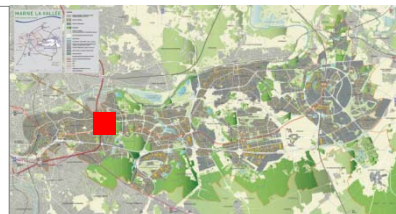
Métiers	Description des actions préparatoires	Publics	Dates	Financeurs
Animateur sport et spectacle	Recrutement de personnes éloignées de l'emploi en contrat aidés en contrat aidé pour une durée de 18 mois. Initiatives 77 est l'employeur légal des ces salariés. Ces derniers sont mis à la disposition des collègues, des bailleurs sociaux et des associations de Seine-et-Marne en vue de les intégrer ultérieurement dans les effectifs de Villages Nature.	12 personnes recrutées (dont 4 allocataires du R.S.A)	Février 2015 à juillet 2016	L'Etat et le Département
Plongeur	Action (formation couplée à un stage pratique) à destination des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (A.T.T.E.E), en contrat aidés dans les collèges du Département. Une fois leur formation et leur stage pratique terminés, les stagiaires A.T.T.E.E intégreront les effectifs de Villages Nature. Cette action devrait durer entre 3 à 4 semaines.	12 personnes à recruter	Démarrage prévu pour automne 2016	Le Département
Employé polyvalent de restauration	Deux actions préparatoires similaires (une formation couplée à des stages pratiques) portant sur le métier d'E.P.R, doivent permettre à des personnes éloignées de l'emploi (allocataires du R.S.A, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes peu qualifiés etc...) d'accéder à une formation et un stage pratique. Ces deux actions dureront chacune 4 mois. A l'issue de leur formation et de leur stage pratique, les 24 stagiaires intégreront les effectifs de Villages Nature (ou d'un de ses partenaires sous-traitants).	24 personnes à recruter	Démarrage prévu pour le second trimestre 2016	La Région et le Département



ANNEXE

Actions préparatoires aux métiers de Villages Nature (suite)

Métiers	Description des actions préparatoires	Publics	Dates	Financeurs
Commis de cuisine	Recrutement de personnes éloignées de l'emploi pour être préparées au métier de commis de cuisine. A l'issue de leur formation et de leur stage pratique, dont la durée sera de 4 mois, les stagiaires intégreront les effectifs de Villages Nature (ou d'un de ses partenaires sous-traitants).	12 personnes à recruter	Démarrage prévu pour le second trimestre 2016	Région et Département
Nettoyage polyvalent	Recrutement de personnes éloignées de l'emploi pour être préparées au métier de commis de cuisine. A l'issue de leur formation et de leur stage pratique, dont la durée sera de 4 mois, les stagiaires intégreront les effectifs de Villages Nature (ou d'un de ses partenaires sous-traitants).	12 personnes à recruter	Démarrage prévu pour le second trimestre 2016	Région et Département
Chantier de construction	Durant la phase de construction du site de Villages Nature, l'entreprise s'est engagée à consacrer 60 000h de travail pour l'embauche des personnes qui relèvent de l'insertion. A ce jour, 38 personnes en insertion (dont 12 allocataires du R.S.A) ont été recrutées. Initiatives 77, en lien avec les Maisons de l'emploi du Nord-ouest (Saint-Thibault-des-Vignes) et celles du Nord-est (Meaux), accompagne les entreprises (attributaires des marchés de Villages) dans la mise en œuvre du dispositif.			



CONTEXTE

La Cité Descartes située sur la commune de Champs-sur-Marne, à proximité immédiate de la station RER A Noisy-Champs s'étend sur 123 hectares.

Lancé en 1983, elle accueille aujourd'hui l'Université de Marne-la-Vallée, une vingtaine de grandes écoles, plus de 50 laboratoires de recherche, ce qui représente environ 18 000 étudiants, 3 000 enseignants et directeurs de recherche, 500 ingénieurs et techniciens ainsi que 3 000 salariés pour l'université. On y trouve aussi un incubateur d'entreprises innovantes, d'une pépinière d'entreprises innovantes et depuis peu un FabLab. Le parc d'activités compte à ce jour plus de 300 entreprises.

La poursuite du développement de ce quartier se fait sur la base d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine confiée aux ateliers Yves Lion pour la réalisation d'un plan guide, la conception des espaces publics et le suivi opérationnel des réalisations. Le projet retenu, qui s'étend sur 1500ha et qui englobe notamment la futur gare du Grand Paris, se veut être un laboratoire de l'urbanisme durable qui propose une architecture expérimentale et des quartiers « zéro carbone » respectueux de l'environnement.

PROGRAMME

Le programme a pour objectif de répondre à la demande de logements sur le territoire ; d'accueillir des entreprises tertiaires en lien avec les activités développées au sein du Cluster Descartes et d'offrir des services et des commerces permettant d'assurer une grande qualité de vie aux usagers du secteur.

En parallèle il est prévu de renforcer l'accessibilité du site et de développer des équipements structurants.

Ce programme se décline en :

- 400 000 m² de bureaux,
- 280 000 m² de logements,
- 20 000 m² de commerces et services,
- 18 000 m² de résidences jeunes,
- 104 000 m² d'activités,
- 14 000 m² d'équipements.

Les projets structurants récents :

- Le Bienvenüe : 37 000 m² de tertiaire - 1 200 ingénieurs depuis fin 2012.
- Le Coriolis : bâtiment à énergie positive de 5 000 m² accueillant 850 étudiants/chercheurs.
- Efficacity, premier institut de R&D en France sur l'efficacité énergétique des villes.
- Le FCBA : 10 000 m² accueillant les professionnels de la filière bois et ameublement.
- Les Nouveaux Constructeurs : projets de 25 000 m² de tertiaire.
- Maison des compagnons du devoir : 1 600 m² de plateforme technique de formation pour développer des compétences en matière d'artisanat d'excellence.
- Foncière Artéa : projet de 30 000 m² de tertiaire.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les 840 000 m² à développer représentent près de 2 milliards d'euros d'investissements privés et publics.

OBSERVATIONS

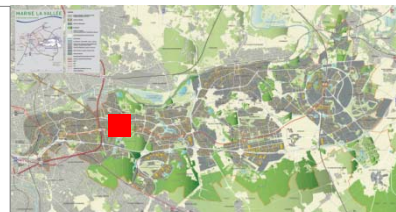
Cœur du cluster Descartes et du projet Yves Lion, la Cité Descartes bénéficie aussi directement du futur Grand Paris Express avec l'implantation de la gare de Noisy-Champs en 2022 qui assurera l'interconnexion entre le RER A et les lignes 15 puis 16 et 11. Ce projet d'infrastructure est une promesse de développement et de nombreux projets de bâtiments sont en cours d'études et/ou réalisation.



ANNEXE



* Coriolis : enseignement et recherche École des Ponts ParisTech
** Espace Bienvenue : laboratoires de recherche (IFSTTAR, CSTB ...)



CONTEXTE

L'État a mis en avant dix pôles à fort potentiel de développement pour relancer « la région capitale » dans la compétition des grandes métropoles. La Cité Descartes est au cœur de celui de l'Est parisien : le « Cluster Descartes ».

Rayonnant sur un bassin d'emploi élargi à Chelles, Torcy, Noisy-le-Grand, Villiers, Champigny et Neuilly-sur-Marne, le « Cluster Descartes » a pour vocation à concentrer des forces intellectuelles et économiques liées à la construction, la gestion et les services de la « ville durable » pour devenir un pôle de référence mondiale dans ce domaine.

Il a pour objectif de stimuler les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises afin de favoriser la diffusion des innovations et développer une stratégie de filière qui répondra aux défis des villes de demain.

Le Cluster doit ainsi favoriser la création de nouvelles activités liées à l'éco-construction, la mobilité durable ou encore l'efficacité énergétique.

Il s'agit de permettre aux entreprises, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux collectivités territoriales de coopérer et de monter des projets collaboratifs innovants en vue de mettre au point des produits ou services commercialisables à moyen terme, générateurs d'activité économique et créateurs d'emploi.

C'est dans cet objectif qu'un vaste projet urbain piloté par les Ateliers Lion a été initié (cf fiche sur la Cité Descartes). Mais au-delà de ce développement, tout l'intérêt du cluster réside dans les liens qui se tissent ou qui vont se tisser entre ses différents acteurs.

En parallèle, L'EpaMarne, SMD et l'agence Descartes Développement ont mutualisé leurs moyens pour favoriser la structuration d'une démarche collaborative et la création d'une véritable communauté d'intérêt rassemblant les acteurs de l'écosystème autour de deux axes d'actions :

- La mise en place d'une gouvernance partenariale, souple et pérenne ;
- Les moyens d'assurer une gestion de projet opérationnelle optimale.

La gouvernance s'articule autour :

- **du Comité de pilotage** qui a pour mission de construire un consensus autour du projet. Il assure le suivi des opérations et est habilité à arbitrer si nécessaire
- **du Comité de direction** qui se réunit pour l'ordonnancement et la définition générale du projet de développement du cœur de Cluster ;
- **du Groupe de Travail com** qui est un comité restreint qui assure les réflexions initiales sur les outils et la stratégie de communication ;
- **du Club des Communicants** qui est un comité élargi qui travaille sur les éléments de langage et l'identité visuelle du projet de cœur de cluster.

LES FILIÈRES

Neuf filières de développement économique sont principalement portées par le Cluster Descartes :

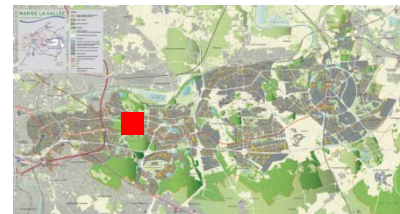
- Les services urbains traditionnels (transports, réseaux, infrastructures) ;
- La réalité virtuelle pour la conception et la gouvernance ;
- Les capteurs en temps réel ;
- Les nouveaux services urbains ;
- Les nouveaux matériaux de construction ;
- L'énergie dans le bâtiment et dans la ville ;
- La gestion et le traitement de l'eau ;
- Le stockage du CO₂ ;
- La finance « verte ».

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût d'animation s'élève à 100 k€ ht partagés entre SMD, l'EPA et l'agence Descartes développement.

11

Le Cluster Descartes



OBSERVATIONS

Sur la base d'un premier bilan des actions menées, le cluster évolue vers une gouvernance suffisamment flexible pour permettre d'accueillir de nouveaux partenaires au sein des différentes instances. Au niveau du comité de direction de projet, le président de l'Université Paris Est participe maintenant aux réunions. Pour le comité de pilotage, il est envisagé de faire entrer plusieurs partenaires et notamment Advancity ; la Région Ile-de-France et les entreprises

En outre, les acteurs envisagent de poursuivre la mise en œuvre du cluster notamment via le développer une base données des entreprises du territoire et au-delà, spécialisées sur au moins un des 4 marchés de la ville durable et le lancement d'une campagne de marketing directe auprès d'une cible d'entreprises qualifiées.

Bien évidemment il devrait continuer ses actions de bases et notamment apporter un soutien actif à 3 projets structurants qui nécessitent une forte implication des entreprises et qui sont :

- La candidature portée par l'UPE dans le cadre de l'AAP i-SITE « Initiatives Science – Innovation – Territoires – Economie » ;
- Le projet de showroom de la ville durable, lieu d'animation et d'innovation lié aux thématiques du Cœur de Cluster tel que structuré par IBM à Nice en lien avec l'université et les collectivités ;
- Le projet de quartier intelligent développant une gamme de services de proximité, tel que structuré par IBM à Montpellier en lien avec un aménageur, et supporté dans le cadre d'un consortium d'entreprises privées ;
- Le Département pour sa part pourrait s'investir dans l'animation du lien entre le cluster et le territoire Seine-et-Marnais (le rayonnement large) et en particulier vers les producteurs de matériaux et éco-matériaux avec la collaboration des chambres consulaires et en premier lieu celle de l'agriculture.



ZAC des hauts de Nesles Champs-sur-Marne

Nouvelle Zac de 38 ha dont le projet a été présenté au CA d'Epamarne du 14 octobre 2015. Son lancement résulte des réflexions engagées entre la ville, la Communauté d'agglomération et l'Epa, en accord avec Noisy-le-Grand et la Société du Grand Paris.

Les grandes orientations du projet sont:

- Restructurer la RD 199 entre l'entrée de Noisy et le diffuseur au droit du bois de Grâce (cf. plan du périmètre) incluant un projet urbain aux abords de la voie ;
- Faire émerger une polarité mixte logements / activités (en complément de l'offre tertiaire de la Cité Descartes) aux abords de la gare et sur les délaissés de la RD 199 et de l'ex A103 ;
- Repenser les liens entre les quartiers, les grands espaces paysagers et le pôle gare ;
- Retravailler les liens avec Noisy ;
- Valoriser le paysage.

ZAC des Sycomores (Ecoquartier) Bussy-saint-Georges

Modification du dossier de création : approuvé le 29 juin 2011, portant la programmation de logements de 1 650 à 4 500 logements (+ 10 000 habitants au total sur la commune).

Le programme d'aménagement de la ZAC prévoit, sur 117 hectares, la création de :

- 4 500 logements ;
- 40 000 m² d'équipements publics et privés ;
- 3 500 m² de commerces et services de proximité ;
- 4 ha de terrain dédié aux activités économiques ;
- 2 parcs urbains (parc du Génitoy, parc du Sycomore).

Thématique à suivre pour le Département :

- Construction d'un nouveau collège pour répondre à l'arrivée conséquente de nouveaux habitants (une étude prospective va être lancée par l'EPAMARNE). Le PPI de la DABC a bien intégré la construction d'un nouveau collège sur Bussy Saint Georges avec une AP études en 2019 et une livraison en 2024, PPI validé par le bureau du 23/06/2014 ;
- Projet de déclassement de la RD 406 pour l'intégrer dans la voirie communale et de classement de l'avenue du Général de Gaulle en RD (cf. fiche réseau viaire). Mme Brunel, réticente à ce projet, souhaite le retravailler en concertation avec le Département ;
- Mise en place d'un Bus à haut niveau de service sur la RD 406 (gare de Torcy- gare du Val d'Europe). L'étude de faisabilité technique réalisée en 2014 par l'EPAMARNE a permis de définir l'infrastructure nécessaire sur le tronçon Gare de RER de Bussy – Sycomore ainsi que son chiffrage. Sur le tronçon Gare de Bussy et écoquartier, un dossier de subvention d' 1,875 M€ a été déposé auprès du STIF en octobre 2013. Sur le tronçon Bd des Cent Arpents, un dossier à hauteur de 75 % d' 1,35 M€ a été déposé en novembre 2014 auprès du Département. Sur le tronçon Marie Curie (RD 406), les travaux sont à la charge de l'EPAMARNE ;
- Moyens liés à la sécurité « incendie » sur ce secteur en forte croissance démographique.

Remarques :

- L'EPAMARNE souhaite demander la labellisation Eco-Quartier. La commune de Bussy-Saint-Georges refuse de s'engager dans cette démarche si la labellisation n'est pas assortie de financement.
- A l'heure actuelle, la commune de Bussy-Saint-Georges refuse de signer les permis de construire pour cette ZAC.

12

ZAC ou projets de ZAC remarquables

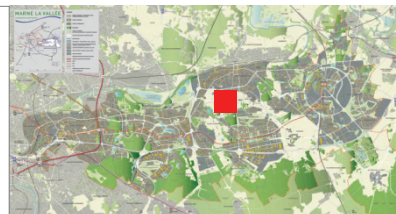


ZAC du Parc d'activités de la Rucherie Bussy-Saint-Georges

La superficie de la ZAC est d'environ 85 hectares. Le Parc d'activités de la Rucherie est destiné à accueillir, d'une part, des sièges sociaux et des activités logistiques et d'autre part, des PME-PMI. Le développement de cette ZAC est lié à la réalisation de l'échangeur du Genitoy à la charge de l'Epa.

Secteur de la Croix Blanche Bussy-Saint-Georges

Ce secteur est identifié dans le PLU comme une zone à urbaniser. La commune souhaite avant tout pouvoir y développer des équipements d'intérêt collectif. Ce secteur, situé au nord ouest de la commune, est déconnecté du centre urbain. Il se situe dans le site inscrit du Château et parc de Rentilly et en bordure du site classé des vallées des Rus de la Brosse et de la Gondoire.



CONTEXTE

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a recherché un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles et naturels. Elle a sollicité le Département, qui a mis en place un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP, pour lequel il a la compétence) en 2012 et l'a étendu en 2014.

La création de ce périmètre a nécessité l'obtention de l'accord des 17 communes, l'avis favorable de la Chambre d'agriculture et du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation en charge du ScoT. Il a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire.

Le PPEANP de Marne et Gondoire couvre 4 600 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers et regroupe 17 communes, 65 000 habitants et 48 exploitations agricoles.

Ce périmètre préserve de manière pérenne les espaces en empêchant le passage des zones classées « agricoles » ou « naturelles » dans les documents d'urbanisme en zones « à urbaniser ». Il s'accompagne d'un programme d'actions destiné à valoriser et dynamiser l'activité agricole et à améliorer la qualité des espaces naturels et des paysages. C'est le premier périmètre établi en Seine-et-Marne.

PROGRAMME

Le programme d'actions du PPEANP s'articule autour des 4 orientations suivantes :

- maintenir une agriculture diversifiée et économiquement viable,
- préserver et mettre en valeur le paysage,
- renforcer la gestion des espaces forestiers,
- protéger et restaurer les continuités écologiques.

Il est essentiellement mis en œuvre par la CAMG, en lien avec ses partenaires : Département, Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, Chambre d'agriculture, Communes et associations environnementales.

Depuis 2014, les faits marquants ont été les suivants : installation d'un jeune agriculteur suite à la vente de 110 ha de terres agricoles qui étaient gardées par un investisseur pour une urbanisation éventuelle, définition d'une mesure agro-environnementale et climatique permettant d'aider financièrement les agriculteurs volontaires souhaitant créer des aménagements favorables à la biodiversité (mesure approuvée par l'Assemblée départementale en séance du 2 octobre 2015), élaboration d'un schéma des circulations agricoles, réalisation d'un kit de gestion des espaces naturels à destination des Communes, tenue des ateliers de la biodiversité en septembre 2015.

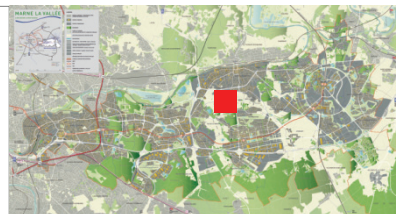
ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le Département a financé une partie du diagnostic de territoire préalable à la création du PPEANP, via une subvention à la CAMG (23 000 € via le C3D), et porté les procédures de création et d'extension du périmètre, en maîtrise d'ouvrage directe. Le programme d'actions est essentiellement mis en œuvre par la CAMG. A ce jour, le Département participe techniquement à l'élaboration et au suivi de certaines actions et financièrement lorsque les actions du PPEANP rejoignent des dispositifs départementaux (mesure agro-environnementale biodiversité mise en place en 2015, gestion des espaces naturels sensibles, aide à l'entretien des forêts communales).

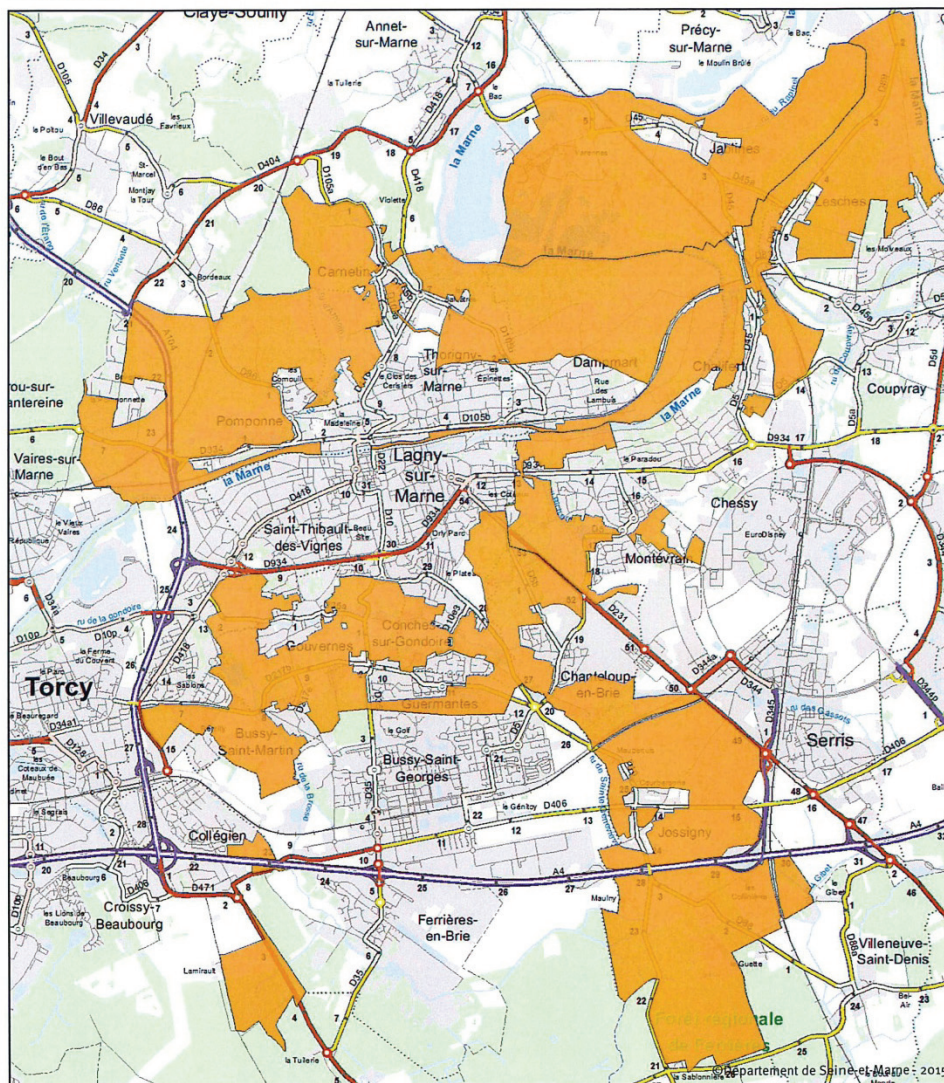
En 2014, la CAMG a adressé une demande de financement au Département pour la mise en œuvre globale du programme d'actions du PPEANP. Dans l'attente de la définition de sa nouvelle politique contractuelle, le Département de s'est pas encore positionné quant à cette demande.

OBSERVATIONS


Le Département n'a jusqu'à présent pas souhaité intervenir en maîtrise foncière via son droit de préemption associé au PPEANP, afin de permettre aux agriculteurs de gérer le devenir du foncier sur le territoire (par l'intermédiaire du droit de préemption SAFER). En revanche, il est à noter que l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France procède régulièrement à des acquisitions foncières de terres agricoles situées dans le PPEANP.



ANNEXE : Carte du PPEANP



N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Antoine ROULET - 16/06/2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DPR - DEESF - DGAS
©IAU-idf / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® 2013

 Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Précisions sur l'outil PPEANP

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) a confié aux Départements la possibilité de créer des Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP), qui visent à pérenniser à long terme les zones agricoles (A) et naturelles (N) des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou leur équivalent dans les Plans d'Occupation des Sols (POS). Le périmètre rend impossible la mutation d'une zone A ou N en zone U (urbanisée) ou AU (à urbaniser).

Une parcelle ne peut être retirée du périmètre que par décret pris sur le rapport des ministres chargés de l'agriculture, de l'urbanisme et de l'environnement. Une fois le PPEANP créé, le Département n'a donc pas la possibilité de le modifier. Le périmètre est identifié sur un plan de délimitation et doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il est accompagné d'un programme d'actions comprenant des mesures de gestion et d'aménagement de ces espaces agricoles et naturels. La loi définit également les modalités possibles d'intervention foncière du Département au sein du périmètre, via un droit de préemption.